



Promouvoir la qualité de votre environnement nocturne, maîtriser les dépenses d'énergie et les frais de maintenance liés à l'éclairage public, protéger les espèces vivant la nuit et ayant besoin de l'obscurité, contenir les émissions de gaz à effet de serre, optimiser la lumière pour une meilleure qualité de vie. Des villages aux grandes villes, l'ANPCEN vous invite à participer à la cinquième édition du concours national «Villes et Villages étoilés» pour gagner les étoiles confirmant l'engagement de votre commune en faveur du ciel et de l'environnement nocturnes.

Demande de labellisation Villes et Villages Étoilés 2013

Ce document est destiné à vous aider à préparer la collecte de vos données utiles. Une fois fait, merci de remplir le questionnaire en ligne sur www.villes-et-villages-etoiles.fr avant le **1^{er} novembre 2013**.

*

A - Présentation de votre candidature

Commune : _____ Code postal : _____
Courriel : _____@_____ Tél : _____
Nom et prénom du Maire : Mme M Nom : _____ Prénom : _____
Adresse mairie : _____
Personne(s) à contacter : _____
Courriel : _____@_____ Tél : _____
Je soussigné, _____ agissant en qualité de _____
propose la candidature de la commune de _____
pour l'obtention du label «Villes et Villages Étoilés» et atteste sur l'honneur la sincérité des informations fournies.

Date, cachet et signature

* réponses obligatoires

Important : pour que la demande de labellisation soit officiellement prise en compte, l'ensemble des questions doit être renseigné. Réponses oui ou non (cocher la bonne réponse), ou encore valeurs demandées renseignées (W / horaires / nombre d'unité / jour). La commune s'engage à fournir des réponses exactes et à répondre en toute franchise. Les informations des communes labellisables pourront être vérifiées par un correspondant local de l'ANPCEN avant toute validation.

Attention de bien respecter l'orthographe du maire (Nom et Prénom) et sa civilité, ces derniers seront utilisés pour les documents officiels comme le diplôme si la commune est labellisée.

En complément, découvrez la [charte d'engagements des communes](#) de l'ANPCEN, qui vous aide dans vos progrès. Nous vous incitons à la signer avec l'ANPCEN.

Pour en savoir plus : www.villes-et-villages-etoiles.fr

toutes questions par courriel : concours@villesetvillagesetoiles.fr



B- Vos objectifs et la situation de votre commune

* Nombre d'habitants : _____

Si vous n'avez pas d'éclairage public, cochez la case Non :

et répondez aux 4 questions suivantes puis aux questions des sections C, D et E.

Non

* ► Votre commune a-t-elle signé la Charte ANPCEN pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes ?
si oui, date de la signature : _____

Oui Non

* ► Existe-t-il des lignes directrices pour les nuisances lumineuses que vous suivez, instaurées pour plusieurs collectivités (Type charte de PNR, Charte de Parc, recommandations du Conseil Général....)
si oui, lesquelles : _____

Oui Non

* ► Connaissez-vous le contenu de l'article 173 de la loi «Grenelle II» relatif aux nuisances lumineuses, les décrets d'application pour les enseignes et publicités lumineuses et l'arrêté d'extinction (janvier 2013) concernant les bureaux, vitrines et façades des bâtiments non résidentiels ?

Oui Non

* ► Votre commune a-t-elle des refuges LPO, ou est-elle implantée sur le périmètre administratif d'un Parc Naturel Régional, d'un Parc National ou d'un autre espace protégé ?

Oui Non

si oui, nom du site : _____

* ► Y a-t-il des continuités écologiques (ou trame verte et bleue) en cours de définition sur votre commune ?
si oui, y avez-vous intégré une gestion spécifique de la lumière ? Oui Non

Oui Non

* ► Quelles sont les actions principales de votre commune déjà mises en œuvre pour limiter la pollution et les nuisances lumineuses ?

• utilisation de sources lumineuses de plus faible puissance :

Oui Non

• mise en place de sources complètement défilées, vasque plane fermée et horizontale (comme présentés dans la partie H du questionnaire avec les familles 1, 3a et 9a) :

Oui Non

• recherche d'une dédensification du parc de lampadaires :

Oui Non

• allumage le soir et extinction le matin piloté par des horloges astronomiques :

Oui Non

• utilisation prioritaire de lampes jaunes/orangées (Sodium Haute ou Basse Pression) et suppression des lampes à lumière blanche :

Oui Non

• utilisation de détecteurs de présence pour gérer l'éclairage :

Oui Non

• installation de systèmes réfléchissants (dits éclairage passif: catadioptrés ou autres) pour assurer le balisage pendant les périodes d'extinction de l'éclairage, remplacer le matériel existant ou éviter de nouvelles installations d'éclairage :

Oui Non

► Économies budgétaires :

• quel objectif d'économie budgétaire concernant l'éclairage public vous donnez-vous et sur quels délais ?

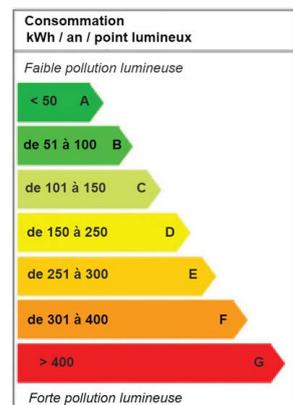
* ► Quel est le budget de la commune lié à la consommation d'énergie électrique pour l'éclairage public (en euros) ? _____ pour l'année _____

* ► Économies d'énergie :

• quel objectif d'économie énergétique vous donnez-vous et sur quels délais ?

• Sur quel niveau de consommation pensez-vous vous situer ? _____

(voir étiquette ANPCEN ci-contre)



► Combien de points lumineux ont été renoués durant ces 5 dernières années ? (mettre 0 si pas de rénovation) : _____

► Combien de points lumineux ont-été ajoutés ou supprimés durant ces 5 dernières années ? (0 si pas de nouveau point lumineux et -5 par exemple si vous avez supprimé 5 points lumineux) : _____

► Avez-vous l'intention de souscrire à des aides pour la rénovation de votre éclairage public ?

Oui Non

si oui, lesquelles : _____

* réponses obligatoires / les autres réponses sont conseillées

C - Votre réglementation de l'éclairage

► Avez-vous pris une décision municipale relative à l'éclairage extérieur, la rendant obligatoire sur tout ou partie du territoire, ou opposable (annexé au PLU, POS, Scot, Agenda 21...) ? Utilisez vous un cahier des charges technique réglementant la puissance lumineuse, l'orientation des flux, la colorimétrie des lampes et les horaires de fonctionnement des éclairages publics et privés (lotissements, ZI, ...) ? Oui Non

Merci de préciser la date de délibération et partie(s) concernée(s) pour la mise en application de ce document : _____

* ► Y-a-t-il des enseignes et publicités soit lumineuses soit éclairées par projecteurs sur la commune ? Oui Non
si oui, sont-elles éteintes au-delà de l'heure fixée par le décret de juillet 2012 (1h du matin) ? Oui Non
quelle est la période d'extinction : (heure début extinction) _____ (fin d'extinction) _____ ?
si oui, indiquer leur nombre : _____ sur un total de _____

* ► Y a-t-il sur votre commune une extinction des vitrines, des façades illuminées de bâtiments et des bureaux non occupés, au-delà des horaires en vigueur à partir de juillet 2013 ? Oui Non
si oui, quelle est la période d'extinction : (heure début extinction) _____ (fin d'extinction) _____

► Avez-vous sur votre territoire une zone d'activité (type ZI, ZA, ZAC) ? Oui Non
Êtes-vous en charge de leur éclairage extérieur ? Oui Non
si oui, combien il y a de points lumineux ? _____

► Combien il y a de points lumineux sur la commune dont vous n'êtes pas responsables ? _____

D - L'information et la participation des citoyens

► Consultation et pédagogie

• Sollicitez-vous les habitants de votre commune pour le choix des ambiances lumineuses, des matériels et des intensités d'éclairage ? Oui Non
si oui, précisez-nous si vous avez organisé une concertation, sa durée, son principe et les résultats :

• Proposez-vous une information et des mesures pédagogiques autour des bénéfices de la qualité de la nuit aux enfants et habitants de votre commune ? Oui Non

• Avez-vous lancé en 2012 une phase d'expérimentation de l'extinction nocturne en cours de nuit ? Oui Non

• Rendez-vous publiques les données sur l'équipement d'éclairage de votre commune (Portail internet territorial ou national) ? Oui Non

• Communiquez-vous sur votre démarche mise en place pour l'éclairage extérieur dans les documents de suivi des politiques de développement durable (Rapport de suivi d'Agenda 21 local ou de développement durable annuel pour une commune de plus de 50 000 habitants...) ? Oui Non

• Combien de réclamations avez-vous reçu en 2012 pour des lumières intrusives ou gênantes ? _____

► Qualité de la nuit dans votre commune

Seriez-vous intéressé par des mesures nocturnes effectuées dans votre commune pour valoriser votre politique de réduction de la pollution lumineuse au fil du temps ? Oui Non

► Biodiversité nocturne

Votre commune participe-t-elle ou organise-t-elle des animations liées à la découverte de la biodiversité nocturne ? *p.ex. Nuit de la chouette / balades nocturnes / Fête de la Nature / découverte de l'environnement et des espèces nocturnes* Oui Non
si oui, merci de préciser et avec qui _____

(suite page suivante)

* réponses obligatoires / les autres réponses sont conseillées

*

D - (suite)

► Observation du ciel étoilé et du paysage nocturne

Votre commune participe-t-elle à des événements périodiques ou annuels de sensibilisation citoyenne à la qualité de l'environnement nocturne ? (animations publiques / extinction nocturne partielle ou totale / soirées d'observation du ciel étoilé, des planètes et de la Voie Lactée, *p.ex. Nuit des Étoiles / Jour de la Nuit / autres*) Oui Non

si oui, merci de préciser et avec qui _____

*

E - Vos choix d'illuminations et mise en lumière

► **Faisceau lumineux publicitaire** : Un faisceau lumineux laser ou de toute autre technologie (type DCA, rayons tournoyants, skytracer, canon de lumière) est-il implanté et en fonctionnement sur le périmètre de la commune ? Oui Non

► **Éoliennes** : Des éoliennes utilisant des flashes nocturnes de couleur blanche en lieu et place de flashes de couleur rouge, sont-elles implantées sur le territoire de votre commune ? Oui Non

► **Concours de fin d'année** : Votre commune organise-t-elle un concours de maisons illuminées ? Oui Non

► **Décorations de Noël** : Installez-vous des décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année ? Oui Non
 • *si oui*, indiquez précisément la durée des illuminations (10 jours centrés sur Noël et le Nouvel An ? 15 jours ? 20 jours ? un mois et plus ?) en nombre de jours : _____

Toujours concernant ces décorations lumineuses, ces dernières sont-elles coupées la nuit ? Oui Non

• *si oui*, indiquez l'horaire d'extinction : _____

• indiquez les particularités ne rentrant pas de ce cadre : _____

► **Monuments** : Y a-t-il des monuments, bâtiments, infrastructures (église, château, ponts, ronds-points, ...) régulièrement mis en lumière ? Oui Non

• par éclairage externe Oui Non

si oui, combien : _____

avec extinction nocturne ?

si oui, heure d'extinction : _____

quelle puissance électrique totale installée : _____ Watts

Oui Non

• uniquement par un éclairage intérieur (exemple vitraux) Oui Non

Non

si oui, combien : _____

• indiquer les particularités ne rentrant pas dans ce cadre (mise en lumière ponctuelle) : _____

► Votre commune a-t-elle mis en place un schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)? Oui Non

► **Éléments naturels** : Y a-t-il des éléments naturels éclairés tels que parcs et jardins, arbres, falaises, berges, plages ? Oui Non

• *si oui*, combien : _____

avec extinction nocturne ?

si oui, heure d'extinction : _____

quelle puissance électrique totale installée : _____ Watts

Oui Non

► Quel type de lampes est utilisée pour les mises en lumière (monuments, infrastructures et éléments naturels) sur votre commune ? Indiquer le nombre de lampes utilisées dans le tableau ci-dessous pour chaque type :

Halogène	Iodure Métallique	Sodium Haute Pression	LED

► **Éclairage des stades** : Avez-vous des équipements sportifs extérieurs éclairés ? Oui Non

• *si oui*, quelle puissance électrique totale installée : _____ Watt /

• *si oui*, sont-ils équipés de projecteurs sans inclinaison éclairant uniquement vers le bas ou équipés de coupe-flux si modèles inclinés ?

si oui _____% des matériels



Oui Non

* réponses obligatoires

F - Éclairage public – voirie

* Indiquez le nombre total de sources lumineuses extérieures** (hors éclairage sportif et mise en lumière) ____

Longueur totale de voies éclairées sur la commune, en km ____

* ► **Puissance installée** : Deux possibilités (cas 1 ou cas 2) pour déterminer la puissance électrique de l'ensemble de vos sources lumineuses (hors éclairage sportif et mise en lumière):

Cas 1 : La puissance de chacune des lampes en Watt vous est parfaitement connue.

Merci d'indiquer précisément le nombre de points lumineux de votre parc en vis à vis des puissances ci-dessous :

20 W		55 W		90 W		150 W		400 W	
35 W		60 W		100 W		175 W		500 W	
45 W		70 W		110 W		200 W		750 W	
50 W		80 W		125 W		250 W		1000 W	

Si valeur(s) différente(s), sélectionner la puissance inférieure la plus proche

l'addition des points lumineux aux différentes puissances ____ doit correspondre à la totalité des sources déclarées au début de cette section.

Cas 2 : Vous connaissez moins bien les puissances électriques installées, merci d'indiquer la puissance moyenne¹ par point lumineux exprimée en Watt : ____

► Avez-vous revu votre abonnement de puissance souscrite ? Oui Non si oui, depuis quand ? _____

* ► Utilisez-vous des lampes produisant de la lumière blanche (hors LEDs) ?
p.ex: ballon fluorescent (ou lampes à vapeur de mercure) - iodure métallique - halogène - fluo compact :
 Oui Non si oui, combien de points lumineux précisément : ____

* ► Utilisez-vous des lampadaires équipés de LEDs blanches ?
 Oui Non si oui, indiquez le nombre de points lumineux dans le tableau ci-dessous et la case correspondante à la température de couleur installée :

Illustration de différentes températures de couleur.

				
< 2750°K	2750 à 3500°K	3500 à 4500°K	4500 à 6000°K	> 6000°K
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

* ► Utilisez-vous des spots encastrés dans le sol, pour la voirie ou pour les mises en lumière : Oui Non
si oui, indiquez le nombre précis ____



► Quelle est la fréquence de maintenance de votre parc d'éclairage (remplacement des lampes, nettoyage des vasques) ?
tous les ____ ans

** (lampadaires - spots - projecteurs / ex : 1 lampadaire avec une tête de mât = 1 source, 1 lampadaire avec 2 têtes de mât = 2 points lumineux, etc...)

¹ Vous pouvez aussi obtenir cette puissance moyenne auprès de votre service de maintenance ou auprès de votre syndicat d'énergie.

* réponses obligatoires

G - Gestion des plages horaires d'éclairage

► Y a-t-il une coupure de l'éclairage public en cours de nuit sur la commune ? Oui Non

si oui, horaire d'extinction (début) : _____ et horaire de rallumage le matin (si existant) : _____

si oui, veuillez préciser la date de l'arrêté municipal mettant en place cette extinction nocturne en cours de nuit : _____ (pour les communes qui ont toujours pratiqué une extinction, écrire 0000)

si pas de rallumage le matin, cochez *oui* Oui

si horaires différents selon les jours de la semaine ou les saisons,

indiquez précisément les heures et périodes : _____

► Si extinction nocturne, est-ce : • une extinction totale Oui Non • une extinction partielle Oui Non

si extinction partielle, veuillez préciser le nombre exact de points lumineux qui restent allumés toute la nuit : _____

Préciser la raison de non-extinction (fort trafic routier, forte activité nocturne, etc.) : _____

► Combien de luminaires sont équipés de détecteurs de présence ? _____ (0 si pas de luminaire de ce type)

► Pour les zones restant éclairées, quels sont les autres *modes de gestion de l'éclairage* utilisés au cours de la nuit :

• une extinction d'un lampadaire sur deux ? Oui Non

si oui, précisez le nombre de points lumineux concernés : _____

et l'horaire d'application (début) _____ et (fin) : _____

• une réduction de puissance lumineuse ? Oui Non

si oui, précisez le nombre de points lumineux concernés : _____

le pourcentage de réduction lumineuse : _____ %

et l'horaire d'application (début) _____ et (fin) : _____

Si besoin, indiquer les particularités de gestion de votre commune (différenciation par quartier, autres) :

H - Orientation des flux lumineux

► Votre commune est équipée de lampadaires. Voici ci-dessous différents modèles regroupés en 9 familles distinctes afin de déterminer la physionomie réelle de votre parc. (on ne tient pas compte dans cette partie des luminaires utilisés pour les illuminations, les mises en lumière ou pour l'éclairage des terrains de sports). Après avoir complété le formulaire, si vous n'arrivez pas à classer certains de vos lampadaires dans les familles ci-dessous, vous pouvez nous envoyer une photographie de ces matériels (dans la limite de 10 Mo) à l'adresse du concours : concours@villesetvillagesetoiles.fr afin que nous vous aidions.

Merci d'indiquer précisément le nombre de points lumineux par famille de lampadaire :



1 luminaires complètement défilés (ampoule encastrée dans le réflecteur non visible à distance et vitre de fermeture parfaitement plane) *sans inclinaison*

Nombre : _____



2 luminaires défilés (ampoule encastrée dans le réflecteur non visible à distance et vitre de fermeture parfaitement plane) *mais inclinés* par rapport au sol

Nombre : _____



3 lanternes complètement défilées de style avec ampoule encastrée et sans vitres latérales (a) ou vitres latérales transparentes (b)

Nombre : (a) _____ (b) _____

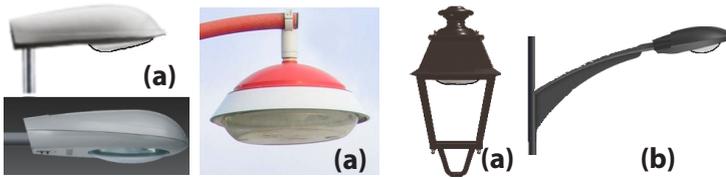
(suite page suivante)

* réponses obligatoires



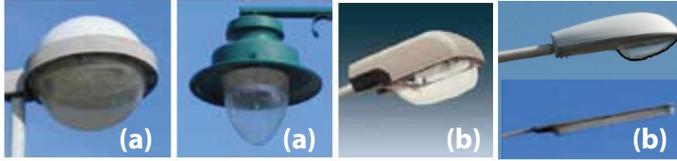
H - (Suite)

Merci d'indiquer précisément le nombre de points lumineux par famille de lampadaire :



4 luminaires avec vasque de fermeture faiblement bombée *sans inclinaison* (a) ou *inclinés* par rapport au sol (b)

Nombre : (a) _____ (b) _____



5 luminaires avec vasque de fermeture bombée *sans inclinaison* (a) ou *inclinés* par rapport au sol (b)

Nombre : (a) _____ (b) _____



6 luminaires avec flux lumineux indirect ou réflexions parasites

Nombre : _____



7 lanternes de style avec ampoule apparente et vitres latérales claires ou dépolies

Nombre : _____



8 boules lumineuses, colonnes lumineuses et lampadaires apparentés

Nombre : _____



9 bornes lumineuses complètement défilées (a) ou autres avec paralumes (b)

Nombre : (a) _____ (b) _____

(L'addition des points lumineux selon les différentes configurations implantées doit correspondre à la totalité du nombre de sources indiquées dans la section F). Inscrire un zéro dans la case si non utilisé dans la commune.

Vous pouvez vous faire aider par un correspondant ANPCEN ou par votre interlocuteur d'un syndicat d'électrification.

Commentaires libres

► Vous souhaitez nous indiquer comment vous avez connu le label Villes et Villages étoilés ?

► Vous souhaitez ajouter des précisions ou informations sur vos objectifs, sur toutes initiatives prises, les progrès, les résultats, en terme de concertation, pédagogie, information, équipements ?

* réponses obligatoires